

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-09-01

SEANCE DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : 08/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 17

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, FORESTIÉ Edouard

Absent excusé : 1

Monsieur BODOT Damien donne pouvoir à Monsieur ALBERT Mathieu.

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT) 2025 - 2028

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires notamment l'article 2 ;

VU le décret n°2013-707 du 7 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Monsieur le maire rappelle que les écoles publiques de la commune sont passées à la semaine de 4 jours et demi depuis la rentrée 2014/2015.

Dans le cadre de cette réforme éducative, le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant en cohérence avec le projet d'école. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Monsieur le maire rappelle que le PEDT a été mis en oeuvre sur la commune dès la rentrée 2015.

Outre la collectivité, les signataires du PEDT sont Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne, le directeur académique des services de l'Education Nationale.

Monsieur le maire propose d'adopter le Projet Educatif Du Territoire pour les trois années scolaires à venir, à savoir 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le PEDT 2025-2028
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à la mise en place dudit PEDT, ainsi que toute pièce y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance.

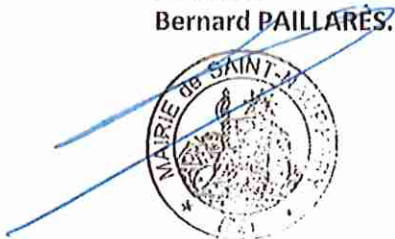
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 16/09/2025

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/09/2025
et publication ou notification
du 16/09/2025
Le Maire

Bernard PAILLARES

